

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Location d'un groupe électrogène au Syndicat mixte de développement touristique de l'Est Cantalien (SMDTEC)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2022CC-194 du Conseil communautaire en date du 24 novembre 2022 portant délégation d'attributions du Conseil au Président ;

Considérant les besoins du SMDTEC pour alimenter électriquement le foyer du Ché à Valuéjols ;

DECIDE

Article 1 : De louer un groupe électrogène au SMDTEC pour un tarif journalier de 30 € (trente euros) ;

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 3 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHILLEME



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.